



parisdenfants.com

Paris d'enfants, association loi 1901
agrée Jeunesse et Sport et affiliée à la Ligue de l'Enseignement
2 rue de Compiègne, 75010 Paris - Tél. : 01 48 74 92 80 - Mél : public@parisdenfants.com
www.parisdenfants.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

PARIS D'ENFANTS

Ce document présente les conditions générales de vente (CGV) de l'ensemble des activités et prestations de l'association Paris d'enfants.

Merci de vous reporter à l'activité que vous souhaitez réserver en suivant ces liens :

- **Visites et projets scolaires sans hébergement, page 2**
- **Projets et classes de découvertes, page 3**
Pour toute réservation de projets et de classes de découvertes, les CGV figurant en page 3 doivent nous être renvoyées complétées, datées et signées.
Pour cela, merci de n'imprimer que la page concernée (p. 3).
- **Visites Anniversaires et Visites à la carte (pour les CE et groupes divers, sauf groupes scolaires), page 4**
- **Visites Familles et Visites Ados, page 5**

Conditions Générales de Vente (visites et projets scolaires sans hébergement)

Article 1 – Activités concernées par les présentes conditions générales de vente

Les projets scolaires sans hébergement et visites figurant dans les brochures de l'association Paris d'enfants (l'association) et sur le site Internet www.parisdenfants.com sont concernés par les présentes conditions générales de vente (CGV).

Article 2 - Dates et horaires des visites guidées

Les visites guidées ont lieu les jours d'ouverture des sites.

La durée des visites est celle figurant sur les brochures de l'association (ou sur son site Internet) et peuvent varier en fonction du nombre d'élèves et du niveau de la classe (durée indicative : de 1h30 à 2h).

Article 3 - Constitution des groupes

Sauf exception, un groupe est constitué de 30 enfants maximum et de 3 adultes accompagnateurs.

Ce nombre peut être très légèrement extensible avec l'accord du site et de l'association, tant que cela ne remet pas en cause le bon déroulement de la visite. Dans ce cas, il est demandé un supplément tarifaire.

Article 4 - Confirmation de réservation et conditions de paiement

Les réservations de visites ne sont considérées comme définitivement bloquées qu'après réception d'un acompte (en général, d'un montant de 50% des sommes dues à Paris d'enfants).

Pour les visites nécessitant la réservation d'un accès dans un site (musée ou monument), la réservation n'est considérée comme effective qu'après l'obtention, par Paris d'enfants, du droit d'accès dans le site concerné.

Les réservations ne sont garanties que pendant huit jours suivant l'envoi de la confirmation de réservation par Paris d'enfants (par mail ou par courrier). Au-delà de ce délai, la réservation est susceptible d'être annulée par l'association.

En cas de paiement par bon administratif, la réservation n'est considérée comme définitive qu'après réception d'un bon d'engagement émanant de l'organisme financeur. La réception de ce bon d'engagement doit avoir lieu dans les 15 jours suivant l'envoi de la confirmation par Paris d'enfants.

Dans tous les cas, le solde des sommes dues à Paris d'enfants est exigible au moment de la visite.

Article 5 - Déroulement de la visite

Tout groupe en retard par rapport à l'heure de rendez-vous fixé, peut voir la durée initiale de sa visite réduite d'autant. Dans certains cas (retard important ou excédant 30 minutes pour les visites de la Tour Eiffel), ceci peut entraîner l'annulation de la visite, sans possibilité d'en demander le remboursement.

Article 6 - Parcours de la visite

En cas de circonstance impérieuse inhérente au fonctionnement d'un site, de contrainte de sécurité, technique ou artistique, le parcours initial de la visite peut être modifié le jour même, sans que cela ne donne droit à aucun remboursement ni dédommagement.

Article 7 – Conditions tarifaires et gratuités accompagnateurs

Les tarifs des visites Paris d'enfants sont ceux indiqués dans les documents et sur le site Internet de l'association.

L'association se doit de respecter les obligations fixées par les musées et monuments concernant le nombre d'accompagnateurs gratuits.

En règle générale (sauf clauses particulières décrites plus bas), les musées et monuments proposent les gratuités suivantes :

- un adulte gratuit pour 12 enfants pour les classes de collège et de lycées
- un adulte gratuit pour 10 enfants pour les classes élémentaires
- un adulte gratuit pour 8 enfants pour les classes de maternelles.

Au-delà de ce nombre, il peut être demandé par le musée ou par Paris d'enfants un droit d'entrée aux adultes supplémentaires.

Clauses particulières concernant les gratuités (ces clauses données à titre indicatif sont susceptibles de modifications, sans préavis, par le musée ou monument) :

- Musée du Louvre : une gratuité adulte pour 5 enfants
- Opéra Garnier : une gratuité adulte pour l'enseignant seulement
- Sainte Chapelle et Conciergerie : une gratuité adulte pour 12 enfants dans la limite de deux adultes gratuits maximum par classe
- Tour Eiffel : aucune gratuité adulte

Ces règles concernant le nombre d'accompagnateurs ne sont pas appliquées pour les visites extérieures. Dans ce cas, Paris d'enfants fixe le nombre d'accompagnateurs à 1 adulte pour 4 enfants maximum (nombre variable en fonction de l'âge et du nombre d'enfants par classe).

Les conditions d'accès et les tarifs des musées et monuments sont toujours donnés à titre indicatif par l'association, qui ne peut être tenue pour responsable de changements de tarifs ou de conditions d'accès dans les sites visités.

Article 8 - Conditions d'annulation

Si, par suite de circonstances impérieuses inhérentes au fonctionnement d'un site ou en cas de défaillance du guide Paris d'enfants, l'association Paris d'enfants se voyait obligée d'annuler tout ou partie des engagements convenus, les clients auraient droit soit au remboursement des sommes correspondant aux prestations non fournies, à l'exclusion de tout dommages et intérêts, soit à leur remplacement, dans la mesure du possible, par une prestation équivalente.

En cas d'annulation par le client, les conditions suivantes sont appliquées :

- annulation plus de 15 jours avant la visite : les sommes versées pourront être utilisées comme avoir pour une nouvelle visite (dans la mesure des disponibilités de Paris d'enfants et des lieux de visites). Les avoirs doivent être utilisés au plus tard dans les trois mois (et dans le cadre de l'année scolaire en cours) et ne sont pas reportables.
 - annulation moins de 15 jours avant la visite : les sommes versées ne sont pas remboursables.
- Exceptionnellement et en fonction des disponibilités de l'association et des lieux de visite, pour toute annulation entre 15 et 8 jours avant la visite, celle-ci peut éventuellement être décalée (pour le mois en cours).
- annulation moins de 48 heures avant la visite : la somme totale de la visite Paris d'enfants est due à l'association.

Les conditions météorologiques, les grèves (sauf grève des musées et monuments visités) ne peuvent être considérées comme une cause d'annulation et ne peuvent donner droit à remboursement.

Article 9 - Responsabilité

Pour des questions de sécurité et de responsabilité, les guides de Paris d'enfants se réservent le droit de refuser la prise en charge de groupes dont l'état ne serait pas compatible avec l'attention imposée par le parcours de la visite. Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être demandé à cet égard.

Article 10 - Règlement intérieur / Dégradations

Le groupe s'engage à respecter le règlement intérieur et les règles d'usage des lieux de visites. L'association Paris d'enfants dégage sa responsabilité concernant toute dégradation effectuée par un groupe.

Article 11 - Acceptation des Conditions Générales de Vente – Droit applicable - Litiges

Toute commande vaut acceptation pleine et entière de ces conditions de vente.

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas de litige, les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

Conditions Générales de Vente (visites et projets scolaires avec hébergement / classes de découvertes)

Article 1 - Prestations concernées par les présentes Conditions Générales de Vente

Les visites et projets scolaires avec hébergement figurant dans les brochures de l'association Paris d'enfants (l'association) et sur le site Internet (www.parisdenfants.com) sont concernés par les présentes conditions générales de vente (CGV).

Article 2 - Confirmation de réservation

Lors de la réservation d'un séjour, Paris d'enfants émet un document, intitulé *convention*, présentant le séjour de manière détaillée.

Toute réservation est ferme et définitive à réception par Paris d'enfants

- de cette convention signée par la collectivité (école ou mairie) dans un délai maximum de huit jours après l'envoi par Paris d'enfants.
- des présentes conditions générales de vente signées par la collectivité
- d'un acompte représentant 30 % de la valeur totale du séjour.

Article 3 – Conditions tarifaires

Les conditions tarifaires sont indiquées dans la convention (ou dans des avenants à la convention si des modifications de programme sont effectuées).

En cas de modification des conditions d'accès ou des tarifs de musées et monuments dont les visites sont prévues dans la convention, un supplément pourra être demandé à la collectivité.

Article 4 - Conditions de règlement

La collectivité réservant le séjour devra régler à l'association le montant total de la facture, selon les conditions suivantes :

- acompte de 30 % au plus tard dans les 15 jours qui suivent la signature de la convention (ou dès signature de la convention pour les séjours prévus moins de 3 mois après ladite signature)
- acompte de 30 % au plus tard 60 jours avant le début du séjour
- solde au plus tard 7 jours avant le premier jour du séjour

Le non-respect des présentes conditions de paiement est considéré comme une annulation du fait du groupe, lequel se verra appliquer les conditions d'annulation prévues à l'article 5 des présentes conditions générales de vente.

Article 5 - Frais d'annulation

Toute annulation de séjour doit être signalée à l'association Paris d'enfants par lettre recommandée avec accusé de réception et entraîne la perception de frais d'annulation selon les barèmes ci-dessous :

- de l'inscription définitive (réception par l'association de la convention signée) et jusqu'à 30 jours du départ : les sommes versées (acomptes) sont dues.
- de 30 jours à 8 jours avant le départ : une somme correspondant à 75 % du prix total du séjour est dû à l'association.
- moins de 8 jours avant le départ ou non présentation : 100 % du prix total du séjour est dû à l'association.

Tout séjour écourté ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Il en est de même pour toute prestation annulée moins de 60 jours avant le départ, et pour laquelle l'association aurait déjà engagé des frais.

Les conditions météorologiques ou les grèves ne peuvent être considérées comme une cause d'annulation et ne peuvent donner droit à remboursement.

Toute annulation de séjour du fait de l'association Paris d'enfants ou du centre d'hébergement entraîne uniquement le remboursement des acomptes perçus, sans possibilité de demander des dommages et intérêts.

Article 6 - Modification de programme

L'association Paris d'enfants dégage sa responsabilité au cas où le programme de visites serait modifié pour des raisons indépendantes de sa volonté (grève de transport ou de musée, fermeture exceptionnelle d'un site ou d'une partie d'un site, maladie des participants...).

En cas de circonstance impérieuse inhérente au fonctionnement d'un site, de contrainte de sécurité, technique ou artistique, le parcours initial d'une visite peut être modifié le jour même, sans que cela donne droit à aucun remboursement ni dédommagement.

Si les horaires définitifs d'arrivée ou de départ du groupe modifient la durée de travail du guide, un supplément peut être demandé.

Article 7 – Conditions d'hébergement

Dans l'intérêt du groupe et pour garantir de bonnes conditions d'accueil, l'association se réserve le droit de modifier le lieu d'hébergement prévu dans la convention.

L'association ne peut être tenue pour responsable en cas de défaillance d'un centre d'hébergement, se trouvant dans l'impossibilité d'accueillir un groupe.

Dans ces cas exceptionnels de défaillance, l'association mettra en œuvre tous les moyens permettant de proposer d'autres possibilités d'hébergement. Paris d'enfants ne pourra être tenue pour responsable si aucune solution n'est trouvée.

Article 8 - Responsabilité

Pour des questions de sécurité et de responsabilité, les guides de Paris d'enfants se réservent le droit de refuser la prise en charge de groupes dont l'état ne serait pas compatible avec l'attention imposée par un parcours de visite. Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être demandé à cet égard.

Article 9 - Règlement intérieur / Dégradations

La collectivité s'engage à respecter le règlement intérieur des lieux de séjours et de visites. L'association Paris d'enfants dégage sa responsabilité concernant toute dégradation effectuée par un participant, tant sur le lieu d'hébergement qu'à l'extérieur. La collectivité s'engage à rembourser les éventuels dégâts matériels facturés.

Article 10 - Acceptation des Conditions Générales de Vente

Toute commande vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

Article 11 - Jurisdiction

Les parties font élection de leur domicile à leur siège social. Le droit français seul est applicable et la juridiction sera celle du ressort du siège social de l'association Paris d'enfants.

Nom et adresse de la collectivité : _____

Nom et fonction du responsable du groupe : _____

Date : _____

Signature du responsable

Cachet de la collectivité

Conditions Générales de Vente (visites Anniversaires et visites "à la carte")

Article 1 - Visites et activités concernées par les présentes Conditions Générales de Vente

Les visites et activités figurant dans les brochures "Anniversaires" et "Visites à la carte" de l'association Paris d'enfants et sur le site Internet www.parisdenfants.com sont concernées par les présentes conditions générales de vente (CGV).

Article 2 - Dates, horaires et durée des visites guidées

Les visites guidées ont lieu les jours d'ouverture des sites.

Les horaires sont ceux déterminés par le client (en fonction des réservations obtenues par Paris d'enfants dans les musées ou monuments).

La durée des visites est celle figurant sur les brochures et peuvent varier légèrement en fonction notamment du nombre d'enfants et de leur âge (durée indicative des visites : deux heures).

Tout groupe en retard par rapport à l'heure fixée pour le rendez-vous, peut voir la durée initiale de sa visite réduite d'autant. Dans certains cas (retard important ou excédent 30 minutes pour les visites de la Tour Eiffel), ceci peut entraîner l'annulation de la visite, sans possibilité d'en demander le remboursement.

Article 3 - Constitution des groupes

Sauf exception, un groupe est constitué de 25 personnes maximum (enfants et adultes).

Ce nombre peut être très légèrement extensible avec l'accord du site et de l'association, tant que cela ne remet pas en cause le bon déroulement de la visite. Dans ce cas, il pourra être demandé un supplément tarifaire.

Sauf nécessité dues à la réservation d'accès dans certains musées ou monuments, un groupe peut être constitué à partir de 3 personnes.

Article 4 - Confirmation de réservation et règlement

Les réservations de visites ne sont considérées comme définitivement bloquées qu'après réception d'un acompte (en général, d'un montant de 50% des sommes dues à Paris d'enfants).

Les réservations ne sont garanties que pendant six jours suivant l'envoi de la confirmation de réservation (par mail ou par courrier). Au-delà de cette date, la réservation sera susceptible d'être annulée par l'association.

En cas de paiement par bon administratif, la réservation ne sera considérée comme définitive qu'après réception d'un bon d'engagement émanant de l'organisme financeur.

Article 5 - Parcours et conditions de visite

En cas de circonstance impérieuse inhérente au fonctionnement d'un site, de contrainte de sécurité, technique ou artistique, le parcours initial de la visite pourra être modifié le jour même, sans que cela ne donne droit à remboursement ou dédommagement.

L'association Paris d'enfants ne peut être tenue responsable de l'affluence dans certains musées, monuments ou lieux publics.

Article 6 - Adultes accompagnateurs

L'association Paris d'enfants se doit de respecter les obligations fixées par les musées et monuments concernant le nombre d'accompagnateurs gratuits.

En règle générale (sauf clauses particulières décrites plus bas), les musées et monuments proposent les gratuités suivantes :

- un adulte gratuit pour 12 enfants (dans le cas d'enfants ayant plus de 12 ans)
- un adulte gratuit pour 10 enfants (dans le cas d'enfants ayant moins de 12 ans)

Au-delà de ce nombre, il peut être demandé par le musée ou par l'association un droit d'entrée aux adultes supplémentaires.

Clauses particulières concernant les gratuités (ces clauses données à titre indicatif sont susceptibles de modifications, sans préavis, par le musée ou monument) :

- Musée du Louvre : une gratuité adulte pour 5 enfants / Musée de Cluny : une gratuité adulte pour 8 enfants.
- Sainte Chapelle ou Conciergerie : une gratuité adulte pour 12 enfants dans la limite de deux adultes gratuits maximum par groupe.
- Tour Eiffel ou Opéra Garnier : aucune gratuité

Ces règles ne sont pas appliquées pour les visites extérieures. Dans ce cas, l'association Paris d'enfants fixe en général le nombre d'accompagnateurs à 1 adulte pour 4 enfants maximum (nombre variable en fonction de l'âge et du nombre d'enfant par groupe).

Article 7 - Conditions d'annulation

Si, par suite de circonstances impérieuses inhérentes au fonctionnement d'un site ou en cas de défaillance du guide Paris d'enfants, l'association Paris d'enfants se voyait obligée d'annuler tout ou partie des engagements convenus, les clients auraient droit soit au remboursement des sommes correspondant aux prestations non fournies, à l'exclusion de tout dommages et intérêts, soit à leur remplacement, dans la mesure du possible, par une prestation équivalente.

Pour information, les visites Paris d'enfants ne sont que très rarement annulées pour cause de mauvais temps.

En cas d'annulation par le client, les conditions suivantes sont appliquées :

- annulation plus de 15 jours avant la visite : les sommes versées pourront être utilisées comme avoir pour une nouvelle visite (dans la mesure des disponibilités de Paris d'enfants et des lieux de visites). Les avoirs doivent être utilisés au plus tard dans les deux mois (et dans le cadre de la même année scolaire) et ne sont pas reportables.
- annulation moins de 15 jours avant la visite : les sommes versées ne sont pas remboursables.
- annulation moins de 72 heures avant la visite : la somme totale de la visite Paris d'enfants sera due à l'association.

Article 8 - Responsabilité

Pour des questions de sécurité et de responsabilité, les guides de Paris d'enfants se réservent le droit de refuser la prise en charge de groupes dont l'état ne serait pas compatible avec l'attention imposée par le parcours de la visite. Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être demandé à cet égard.

Article 9 - Dégradations

Les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur et les règles d'usage des lieux de visites. L'association Paris d'enfants dégage sa responsabilité concernant toute dégradation effectuée par un participant sur un lieu de visite.

Article 10 - Acceptation des Conditions Générales de Vente – Droit applicable - Litiges

Toute commande vaut acceptation pleine et entière de ces conditions de vente. Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents.

Conditions Générales de Vente (visites Familles et visites Ados)

Article 1 - Visites et activités concernées par les présentes Conditions Générales de Vente

Les "visites Familles" et "visites Ados" de l'association Paris d'enfants (l'association) sont concernées par les présentes conditions générales de vente (CGV).

Article 2 - Publics

Les "visites Familles" s'adressent, sauf indication contraire dans les programmes, en priorité aux enfants âgés de 5 à 12 ans accompagnés d'au moins d'un adulte. Les "visites Ados" s'adressent en priorité aux jeunes âgés de 11 à 15 ans accompagnés d'au moins d'un adulte.

Plusieurs adultes d'une même famille peuvent accompagner leur(s) enfant(s), mais le nombre total de places étant limité pour chaque visite, l'association se réserve le droit de refuser l'inscription d'un nombre trop important d'adultes, afin notamment qu'un maximum de jeunes puisse accéder aux activités.

Article 3 - Dates, horaires et durée des visites guidées

Les "visites Familles" et "visites Ados" ont lieu aux dates et heures programmées par l'association Paris d'enfants.

Le rendez-vous est donné en général 15 minutes avant le début de la visite.

La durée des visites peut varier légèrement, en fonction notamment du nombre d'enfants et de leur âge (la durée indicative des visites est de deux heures).

Pour le bon déroulement des visites, les participants sont priés d'être ponctuels. Les guides de Paris d'enfants ne sont pas tenu(e)s d'attendre un participant en retard.

Article 4 - Tarifs

Les tarifs des visites sont ceux indiqués sur le site de l'association, dans les brochures et sur les messages de réservation.

Toute place réservée doit être réglée le jour de la visite.

Pour certains musées ou monuments, des suppléments éventuels sont parfois à prévoir.

A titre indicatif par exemple, pour le musée du Louvre et le musée d'Orsay : équivalent du tarif réduit pour les adultes seulement / musée Rodin, musée de la Marine, musée Guimet et musée de Cluny : entrée pour les adultes seulement / Enquête à Lutèce : entrée éventuelle de la crypte pour les adultes seulement.

Ces conditions tarifaires sont détaillées dans chaque confirmation de réservation.

Article 5 - Confirmation de réservation et règlement

Les réservations de visites ne sont considérées comme définitivement bloquées qu'après réception d'un acompte (en général, d'un montant de 50% des sommes dues à l'association Paris d'enfants).

Article 6 - Parcours et conditions de visite

En cas de circonstance impérieuse inhérente au fonctionnement d'un site, de contrainte de sécurité, technique ou artistique, le parcours initial de la visite peut être modifié, sans que cela donne droit à aucun remboursement ni dédommagement.

L'association Paris d'enfants ne peut pas être tenue responsable de l'affluence dans certains musées, monuments ou lieux publics.

Article 7 - Conditions d'annulation

Si, par suite de circonstances impérieuses inhérentes au fonctionnement d'un site, en cas de défaillance du (de la) guide ou de conditions météorologiques rendant impossible la visite, l'association Paris d'enfants se voyait obligée d'annuler tout ou partie des engagements convenus, les clients auraient droit soit au remboursement des sommes correspondant aux prestations non fournies (à l'exclusion de tout dommages et intérêts), soit à leur remplacement, dans la mesure du possible, par une prestation équivalente.

Pour information, les visites Paris d'enfants ne sont que très rarement annulées pour cause de mauvais temps.

En cas d'annulation par le client, les conditions suivantes sont appliquées :

- annulation plus de 8 jours avant la visite : les sommes versées pourront être utilisées comme avoir pour une nouvelle visite (dans la mesure des disponibilités de Paris d'enfants et des lieux de visites). Les avoirs doivent être utilisés au plus tard dans les deux mois (et dans le cadre de la même année scolaire) et ne sont pas reportables.

- annulation moins de 8 jours avant la visite : les sommes versées ne sont pas remboursables.

- annulation moins de 48 heures avant la visite : la somme totale de la visite Paris d'enfants sera due à l'association.

Toute place réservée doit être réglée le jour de la visite.

Article 8 - Responsabilité

Pour des questions de sécurité et de responsabilité, les guides de Paris d'enfants se réservent le droit de refuser la prise en charge de personnes dont l'état ne serait pas compatible avec l'attention imposée par le parcours de la visite. Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être demandé à cet égard.

Article 9 - Dégradations

Les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur et les règles d'usage des lieux de visites. L'association Paris d'enfants dégage sa responsabilité concernant toute dégradation effectuée par un participant sur un lieu de visite.

Article 10 - Acceptation des Conditions Générales de Vente – Droit applicable - Litiges

Toute réservation vaut acceptation pleine et entière de ces conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents.